



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 301

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION HAUTS DE FRANCE BRASS BAND**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 9 au 14 mai 2023, intitulée « Semaine des Cuivres »,

Considérant que durant cette semaine, plusieurs master-classes et concerts seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que l'Association « HAUTS DE FRANCE BRASS BAND » propose la programmation d'une master-class de direction d'orchestres à destination des enseignants du Conservatoire communautaire, des directeurs et des chefs d'orchestre des ensembles musicaux du territoire en collaboration avec Luc VERTOMMEN, d'un concert tout public avec le BRASS BAND DES HAUTS DE FRANCE, et d'une prestation en soliste de Lilian MEURIN, et que l'ensemble correspond à celui attendu au Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « HAUTS DE FRANCE BRASS BAND », dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 11 Place du Général de Gaulle, qui aura lieu le dimanche 14 mai 2023 au Complexe Sportif Pierre Bérégovoy de Verquigneul et ce pour un montant de 4 400 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « HAUTS DE FRANCE BRASS BAND », dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 11 Place du Général de Gaulle, ayant pour objet la programmation en collaboration avec Luc VERTOMMEN d'une master-class de direction d'orchestres à destination des enseignants du Conservatoire communautaire, des directeurs et des chefs d'orchestre des ensembles musicaux du territoire, d'un concert tout public avec le BRASS BAND DES HAUTS DE FRANCE et d'une prestation en soliste de Lilian MEURIN, le dimanche 14 mai 2023 au Complexe Sportif Pierre Bérégovoy de Verquigneul et ce pour un montant de 4 400 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 AVR. 2023**

Et de la publication le : **26 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien